



Formation Plomb à destination du personnel d'encadrement

Formation de recyclage à 3 ans destinée aux travailleurs pouvant être exposés au plomb lors d'interventions suivant les articles R. 4412-59 à R. 4412-93

Public

L'employeur ou tout travailleur possédant au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décision technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.

Objectifs

Mettre à jour les connaissances et compétences du personnel d'encadrement face aux risques plomb.

Contenu

Caractéristiques et propriétés des matériaux contenant du plomb et en comprendre les risques Les conséquences d'une exposition au plomb / Contamination et pathologies
Connaître les dispositifs prévus pour le suivi des salariés exposés au plomb
La réglementation applicable en présence de travaux exposant au plomb et les obligations de l'employeur
Les différents types de rapports de repérage plomb
Les moyens de protection collective, les équipements de protection individuelle et les prescriptions en matière d'hygiène
Les mesures de prévention à la méthodologie retenue pour les travaux / Organisation des travaux
Les mesures à prendre en cas d'incident ou d'accident
Prise en compte des évolutions réglementaires et techniques
→ Evaluation théorique (QCM)
→ Evaluation pratique en continu

Prérequis

Avoir + de 18 ans
Maîtrise de la langue française : savoir écrire parler et lire le français
Attestation de formation Opérateur Plomb en cours de validité

Méthodes et moyens pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application et des mises en situation.
Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques sur plateforme pédagogique.

Durée : 1 journée (7 heures)

Nombre de stagiaires : Maximum 10 personnes



Moyens de suivi de la formation : Signatures des feuilles d'émargements collectives et individuelles contresignées par le formateur

Évaluation des acquis de formation : Une épreuve théorique est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances acquises.

Validation : À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis et une attestation de présence.